

# RÈGLEMENT ANIM'CROSS INTERVILLAGES

À partir de octobre 2017, les coupes de cross sont devenues "ANIM'CROSS INTERVILLAGES".

Les anim'cross intervillages sont ouverts aux enfants de la Grande Section de la maternelle jusqu'à la 5ème de collège.

**À chaque étape :**

— **1ère course** : Mini cross (grande section et CP)

- Aller-retour d'une distance de 60 mètres (30 m aller et 30 m retour)
- Objectif : collecter un maximum de balles en 3 minutes.

- Les enfants partent du point A, se rendent au point B pour prendre UNE balle puis retournent au point A pour la déposer dans le sac de l'école et ceci pendant 3 minutes. Chaque balle ramenée rapporte 1 point à l'école ou au village.

- Les points obtenus seront cumulés dans le classement collectif "école-village".

— **2ème course** : École de cross (CE1-CE2)

- Course sur un circuit de 600 mètres environ avec un départ encadré.
- L'ordre d'arrivée détermine le nombre de points marqués pour l'école ou le village.

- il y aura un classement individuel et un classement collectif "école-village",

— **3ème course** : Poussins -Poussines (CM1-CM2)

- Course sur un circuit de 1000 mètres environ avec un départ encadré.
- L'ordre d'arrivée détermine le nombre de points marqués pour l'école ou le village.

-un classement individuel et un classement collectif "école-village" seront établis,

— **4ème course** : Benjamins-Benjamines (6è-5è)

- Course sur un circuit de 1800 mètres environ sans départ encadré.

- L'ordre d'arrivée détermine le nombre de points marqués pour l'école ou le village.  
— Classement individuel et classement collectif "école-village".

**Etape finale :**

En plus de l'anim'cross intervillages, des animations "sauts" (multibonds) et "lancers" (médecine ball) seront organisées par les encadrants du GABS.

Les points obtenus lors de ces animations seront comptabilisés dans le classement collectif "école-village".

Pour participer aux étapes des anim'cross intervillages, chaque enfant devra avoir un dossard avec :

**INOM, Prénom, Catégorie, École/village.**

Pour ce qui concerne les villes de Bolbec, Lillebonne, Fauville en Caux et Notre Dame de Gravenchon, et Caudebec-en-caux les quartiers seront représentés par les écoles.

Il est important de préciser que les chaussures à pointes et les chaussures de foot sont formellement interdites.

**Décompte des points pour le classement des catégories école de cross, poussins, benjamins :**

- Si moins de 10 arrivants (inclus), le 1<sup>o</sup> marque 10 points.
- Si entre 11 et 30 arrivants (inclus), le 1<sup>o</sup> marque 15 points.
- Si entre 31 et 50 arrivants (inclus), le 1<sup>o</sup> marque 20 points.
- Si entre 51 et 100 arrivants (inclus), le 1<sup>o</sup> marque 30 points.
- Si entre 101 et 150 arrivants (inclus), le 1<sup>o</sup> marque 50 points.
- Si entre 151 et 200 arrivants (inclus), le 1<sup>o</sup> marque 70 points.
- Si entre 201 et 250 arrivants (inclus), le 1<sup>o</sup> marque 100 points.

Exemple : le 1<sup>o</sup> marquant 20 points, le 2<sup>o</sup> marque 19 points, le 3<sup>o</sup> 18 points, ainsi de suite jusqu'au 20<sup>o</sup> qui marque 1 point ainsi que tous les arrivants suivants.